



Association des Amis du Musée d'Ossau

(Association de type Loi de 1901)

Adresse : Hôtel de ville
64260 ARUDY

Un prix Nobel d'économie pour les communaux ?

Les « communaux », objet d'un prix Nobel d'économie ? On l'aurait su, tout de même ! Ne serait-ce pas un poisson d'avril ? Le premier moment de surprise passé, voyons les faits.

En 1968, dans l'atmosphère de conflit idéologique capitalisme/socialisme soviétique, Garrett Hardin publie un article devenu célèbre¹ – quoique mal argumenté comme on va le voir – dans lequel il prétend que les « communaux » ne permettent pas le maintien des ressources. Il commet néanmoins une approximation : sa remarque ne vaut en fait que pour des domaines en libre accès total et où chacun ferait en outre ce qui lui chante, en ignorant tout du comportement des autres comme s'il était sur une île déserte.

Il revient à Elinor Oström de démontrer ces approximations et, pour tout dire, cette erreur de raisonnement. Non, les communaux ne sont pas des terres en accès libre ! Elle prend différents exemples, dont l'Angleterre où, du XII^e siècle jusque vers 1815, les « *lands of common* » couvraient jusqu'à un quart du territoire.

Elle en théorise le mode de fonctionnement ; pour parler de « *common* », il faut, selon elle, trois conditions :

- une ressource,
- des usagers qui y ont accès selon des règles convenues,
- et surtout, ce qu'avait omis Hardin, une structure qui la gère pour en assurer la pérennité. Comme l'imposition de contraintes par l'extérieur serait moins efficace, les usagers s'entendent sur des règles, formalisées ou non, dans une attitude qualifiée d'auto-gouvernance. Elle déduit des observations l'importance de corps intermédiaires et de leur collaboration, postule différentes règles pour leur bon fonctionnement. L'ensemble de son travail² lui vaut le prix Nobel d'économie en 2009, elle est la première femme à recevoir cette distinction (parmi d'autres récompenses prestigieuses).

Sa vision des « communs » peut-elle s'appliquer à notre contrée ou bien s'agit-il de l'un de ces pièges, tendus par des mots similaires quand ils recouvrent ici et là des réalités différentes ?

On peut estimer que les « communaux » ossalois répondent point pour point à la formalisation que propose Elinor Oström. La montagne offre bien :

- une ressource (les pâturages),
- des éleveurs y ont un accès partagé et réglementé pour en tirer subsistance

1 HARDIN Garrett, (trad. de l'anglais par BURY Laurent, préf. [BOURG](#) Dominique), *La tragédie des communs*, Paris, [Presses universitaires de France](#), 2018, 91 p. (ISBN 978-2-13-073654-7).

2 OSTROM Elinor, *Governing the commons*, en fr : *Gouvernance des biens communs, pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, DE BOECK, coll. Planète en jeu, Poche, fév. 2015. Pour une présentation résumée, voir : [HOLLAND](#) Guillaume, [SENE](#) Omar « Elinor Ostrom et la Gouvernance Economique », in *Revue d'économie politique* 2010/3 (Vol. 120), pages 441 à 452, <https://www.cairn.info/revue-d-economie-politique-2010-3-page-441.htm> ainsi que *Elinor Ostrom : par delà la tragédie des communs*, CARDENAS Juan Camillo et SETHI Rajiv, La vie des idées, Collège de France, 11 oct 2016, <https://laviedesidees.fr/Elinor-Ostrom-par-dela-la-tragedie-des-communs.html>.

- et une structure communautaire, la Jurade³. Elle est chargée de la gérer pour en tirer le meilleur parti. Elle attribue des secteurs à différentes communes, édicte des règles (par exemple obligation d'apporter son toit pour les cabanes), fixe des quotas pour éviter le surpâturage, notamment par un système de taxation pour les bêtes étrangères à la vallée. La montagne, dite encore aujourd'hui « générale », tient son nom de sa gestion communautaire⁴, qui est bien attestée par exemple au XVI^e siècle.



...des pâturages...
en vallée d'Ossau

Nous sommes donc fondés à penser que le système économique des communaux n'était pas spécifique aux hautes vallées pyrénéennes. Ce n'est pas une surprise ; ils sont documentés dans le Capcir⁵ :

- Benoît Cursente⁶ a montré que le système des maisons casalères, qui en est l'expression dans notre secteur géographique, s'étendait assez largement dans la plaine.
- Pierre Toulgouat⁷ s'était interrogé sur des similitudes de la société des voisins à échelle européenne. Plus récemment,
- Samuel Leturcq⁸ a montré l'existence de « terres vaines et vagues » en Ardennes, Champagne, Bourgogne, Auvergne et Languedoc.

Ce qu'apporte Elinor Orström, c'est de définir clairement le cadre économique dans lequel s'inscrivent les communaux. Il ne s'agit pas comme on l'a vu de simples terres en libre accès, ni non plus de propriété partagée, notion que pratiquait par ailleurs le Moyen Âge sous la forme des coseigneureries.

Les thèses de cette économiste sont aujourd'hui en vogue auprès de ceux qui réfléchissent à l'avenir de notre planète : la crise écologique actuelle ne pourrait-elle pas être abordée en s'inspirant de ce système ? C'est alors qu'intervient l'analogie, en considérant comme ressources différents biens naturels auxquelles tous ont accès (les poissons de la mer, etc.) et en imaginant l'intervention de structures de régulation.

3 Voir DUGÈNE Jean-Pierre, Pastoralisme et transhumance, in *L'Ossau médiéval*, dir. VALOIS Jean-Paul, Arudy, éd. Office de Tourisme, 2016, p. 21-29, sur lequel nous nous appuyons pour ce paragraphe.

4 Ce terme évoque une collectivité de la même façon que l'on parle sous l'Ancien Régime de Généralités pour les grandes subdivisions territoriales, par exemple la généralité d'Auch

5 ASSIER-ANDRIEU Louis, *Coutume et rapports sociaux, étude anthropologique des communautés paysannes du Capcir*, éd. CNRS, Paris, 1981.

6 CURSENTE Benoît, *Des maisons et des Hommes, la Gascogne méridionale (XIe-XVe siècle)*, Toulouse, Presse Universitaire du Mirail, 1998.

7 TOULGOUAT Pierre, *Voisinage et solidarité dans l'Europe du Moyen-Age, lou besi de Gascogne*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1981.

8 LETURCQ Samuel, Territoires agraires et limites pastorales, *Médiévales*, 49, 2005, 89-104.



Le tableau de répartition des feux dans les différentes communautés de la vallée

Le panneau du Secrari (copie) de St Vivien - (Bielle) ▼

FOECVS DOSSAV ET RENG PER RECEVLA VOVTS	XIGEREETBELESTENA 27
EN IVRADE PER COVSTVMEET MEMORIA PERGVDE	XIIVASTE ET BEONA 27
PRIMO LARVNS A 123 FOE	XIIIAAS A 15 F
IISENTECOLOMEA 98	XIVISESTE A 12 FO
IIIBIELLE A 77 FOEC	XVBESCAT A 12 FO
IVBILLERES A 55 FO	XVLOVVIER SOVA IIF
VLOVVIERIVSONA 66	XVIIASSOVSTE A 4 F
VIBVSI A 63	XVIII GETEVA 4 FOS 745
VIARVDI A 62 F	MS DIVNOVS DOVPAX
VIIICASTEIG A 33 F	
IXBEOST A 29 F	
XSEVIGNACA 27 F	

◀ Carte des limites utilisée dans le livre Ossau médiéval

Les thèses de cette économiste sont aujourd'hui en vogue auprès de ceux qui réfléchissent à l'avenir de notre planète : la crise écologique actuelle ne pourrait-elle pas être abordée en s'inspirant de ce système ? C'est alors qu'intervient l'analogie, en considérant comme ressources différents biens naturels auxquelles tous ont accès (les poissons de la mer, etc.) et en imaginant l'intervention de structures de régulation.

Mais nous proposons ici de considérer qu'à la base de son travail, la description formelle qu'Elinor Oström donne des communaux (ou communs par décalque du terme anglais) correspond bien à l'objet historique qui s'offre à notre regard, en vallée d'Ossau notamment⁹.

Il n'échappe pas au lecteur que ces considérations se situent au niveau du modèle économique sous-jacent, mais n'impliquent pas une similitude terme à terme de ses différentes concrétisations : en fonction de son histoire et de son contexte propre, chaque pays a probablement décliné ce modèle sous des modalités de détail variées.

Jean-Paul Valois

⁹ Le lecteur intéressé écouterait avec profit une émission de Tiphaine de Romigny sur France Culture dans la série *Entendez-vous l'éco ?*, intitulée « Les communs contre la propriété privée », diffusée le 15/09/2018 et disponible en replay <https://www.franceculture.fr/emissions/entendez-vous-leco/les-communs-14-les-communs-ou-la-fin-de-la-proprieté-privée>. Étaient interrogés CORIAT Benjamin et XIFARAS Mikhaïl.